



# Les pratiques de mobilité des personnes en situation de handicap

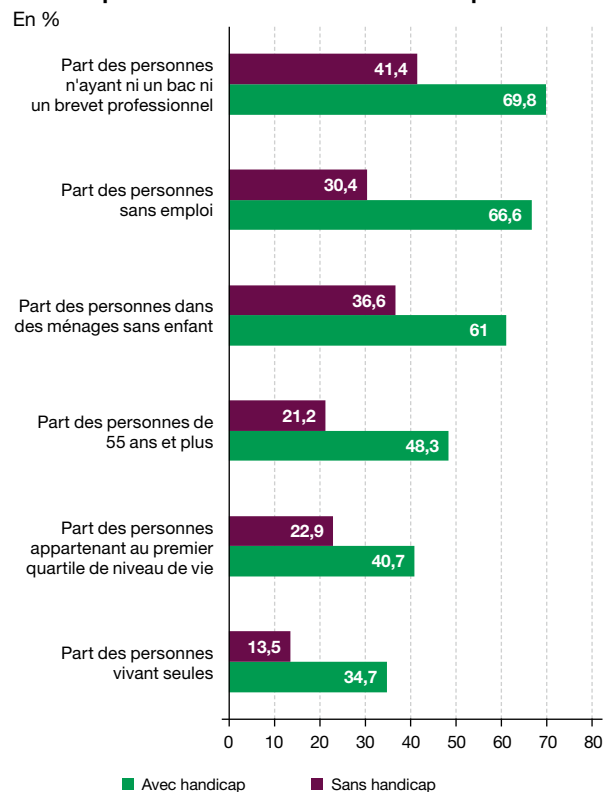
NOVEMBRE 2023

Selon l'enquête mobilité des personnes, 8,4 % des personnes âgées de 16 à 64 ans déclaraient en 2019 avoir un handicap ou des gênes ou difficultés dans la vie quotidienne. Ces personnes « en situation de handicap » se déplacent en moyenne moins souvent et moins loin que la moyenne des Français, au quotidien comme en voyage. Au-delà des limitations qu'elles rencontrent dans leur déplacement, ces écarts de mobilité s'expliquent aussi par le fait qu'elles sont plus souvent sans emploi, moins diplômées et sans enfant à charge. À caractéristiques sociodémographiques comparables, les différences de pratiques de mobilité se réduisent.

## LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP, UNE POPULATION PLUS ÂGÉE, MOINS DIPLOMÉE, MOINS SOUVENT EN EMPLOI ET MOINS AISÉE

En 2019, 8,4 % des personnes de 16 à 64 ans interrogées dans l'enquête sur la mobilité des personnes (EMP) déclaraient avoir un handicap ou quelques gênes ou difficultés dans la vie quotidienne (*encadré*). Ces personnes « en situation de handicap » sont en moyenne plus âgées (48 % ont plus de 55 ans contre 21 % pour les personnes sans handicap) et vivent majoritairement sans enfant (61 % contre 37 % des personnes sans handicap). Deux tiers d'entre elles ne sont pas en emploi (contre moins d'un tiers des personnes sans handicap) et leur niveau de vie est moins élevé que la moyenne (41 % font partie du quart des ménages les moins aisés) - (*graphique 1*). En outre, 70 % des personnes en situation de handicap n'ont ni un bac ni un brevet professionnel, contre 41 % pour les personnes sans handicap. En revanche, les deux populations se différencient peu selon le genre ou la densité de la commune de résidence.

Graphique 1 : caractéristiques sociodémographiques selon la présence ou l'absence de handicap



Note : 41 % des personnes se déclarant handicapées ou déclarant avoir quelques gênes ou difficultés dans la vie quotidienne appartiennent au premier quartile de revenu par unité de consommation.  
Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 16 à 64 ans.  
Source : SDES-Insee, enquête mobilité des personnes 2018-2019

## Les pratiques de mobilité des personnes en situation de handicap

ENCADRÉ

### Le repérage des personnes en situation de handicap dans l'enquête mobilité des personnes

L'approche du handicap est complexe et sa perception par les individus relève de dimensions médicales et sociales. La statistique publique traduit cette notion à travers plusieurs indicateurs : reconnaissance administrative du handicap, recours à des dispositifs d'aide, déclaration de l'existence de gênes ou difficultés dans des contextes définis. C'est notamment pour ces raisons que le champ de cette étude est réduit aux individus de 16 à 64 ans.

L'enquête mobilité des personnes (EMP) permet le repérage des personnes handicapées dans une acception large par la question : « Avez-vous un handicap ou simplement quelques gênes ou difficultés dans la vie quotidienne ? ». Sont considérés comme handicapés dans cette étude les individus qui répondent « Oui, un handicap » ou « Oui, quelques gênes ou difficultés dans la vie quotidienne ». Ils représentent 8,4 % de la population des 16-64 ans appartenant à un ménage ordinaire, soit 3,3 millions d'individus résidant en France (les personnes vivant en hébergement spécialisé ne sont pas interrogées). Cette approche diffère de l'indicateur GALI (Global Activity Limitation Indicator), plus communément utilisé mais non disponible dans l'EMP, qui recense en général près de 6 % des Français de 16 à 64 ans en situation de handicap (voir Élargir les sources d'étude quantitative de la population handicapée : que vaut l'indicateur « GALI » ? Les dossiers de la Drees, 2021). La description sociodémographique des personnes handicapées est cohérente avec celle obtenue dans les autres enquêtes statistiques : une population plus âgée, moins diplômée, plus éloignée de l'emploi et plus pauvre (voir Le handicap en chiffres, édition 2023, Drees, 2023).

#### LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP SE DÉPLACENT MOINS SOUVENT AU QUOTIDIEN

Un jour moyen de semaine (du lundi au dimanche), une personne en situation de handicap sur quatre ne quitte pas son domicile, contre seulement une sur dix pour le reste de la population (tableau 1). Sur l'ensemble de la semaine, 4 % des personnes handicapées ne sortent pas du tout de leur domicile (contre 1 % pour le reste de la population). Cette moindre mobilité influe sur le nombre moyen de déplacements par jour : alors que les personnes sans handicap réalisent en moyenne 3,1 déplacements journaliers, les personnes en situation de handicap n'en réalisent que 2,5. Les distances moyennes parcourues chaque jour et les durées totales de déplacement sont également plus faibles : les personnes avec handicap parcourent en moyenne 21,7 kilomètres chaque jour pour une durée quotidienne de déplacement de 58 minutes, contre 31,6 kilomètres et 67 minutes pour le reste de la population.

Ces écarts peuvent en partie s'expliquer par les limitations que rencontrent les personnes en situation de handicap : près de la moitié déclarent qu'un problème de santé de longue durée les gêne pour leurs déplacements et 20 % déclarent ne pas pouvoir se déplacer seules sur certains de leurs itinéraires.

Mais une partie de ces écarts s'explique aussi par les caractéristiques sociodémographiques, moins favorables à la mobilité, de la population en situation de handicap : moins souvent en emploi, avec moins d'enfants à charge, moins équipée de véhicules notamment. En raisonnant à caractéristiques sociodémographiques identiques (voir sources, méthode et définitions), les écarts de mobilité sont réduits de moitié : l'écart de taux d'immobilité au cours d'une journée passe ainsi de 13 à 6,6 points de pourcentage tandis que le nombre moyen de déplacements par jour n'est plus inférieur que de 0,3 contre 0,6 auparavant (tableau 1).

#### LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP UTILISENT MAJORITAIREMENT LA VOITURE MAIS MOINS QUE LE RESTE DE LA POPULATION

La voiture est le mode de déplacement majoritaire des personnes handicapées, utilisé dans 58 % de leurs déplacements (graphique 2). Cependant, elles y recourent moins que les personnes sans handicap (68 %) et sont plus souvent passagers (dans 22 % des cas, contre 13 % pour celles sans handicap). Cela peut s'expliquer en partie par le fait que les personnes en situation de handicap ont

Tableau 1 : pratique de mobilité locale des personnes en fonction de la présence d'un handicap

Variable	Sans handicap	Avec handicap	Écart brut	Écart contrôlé des différences de caractéristiques**
Personnes ne quittant pas leur domicile sur une journée (en %)	10,8	23,8	13,0	6,6
Nombre de déplacements moyen par jour*	3,1	2,5	-0,6	-0,3
Distance moyenne par déplacement (en km)	10,1	8,6	-1,5	-0,2

\* Déplacements du lundi au dimanche, jours d'immobilité compris.

\*\*Modèle Oaxaca Blinder – les caractéristiques prises en compte sont la tranche d'âge, le genre, le nombre d'enfants dans le ménage, la situation vis-à-vis de l'emploi, le niveau de diplôme, le décile de revenu, la densité de la commune de résidence, le nombre de voitures à disposition du ménage.

Lecture : en moyenne, un jour donné de la semaine, 23,8 % des personnes des personnes se déclarant handicapées ou déclarant avoir quelques gênes ou difficultés dans la vie quotidienne ne se sont pas déplacées au cours de la journée, contre 10,8 % des personnes sans handicap, soit un écart brut de 13 points.

À caractéristiques identiques, l'écart n'est plus que de 6,6 points.

Champ : France métropolitaine, déplacements locaux (à moins de 80 km) des personnes de 16 à 64 ans.

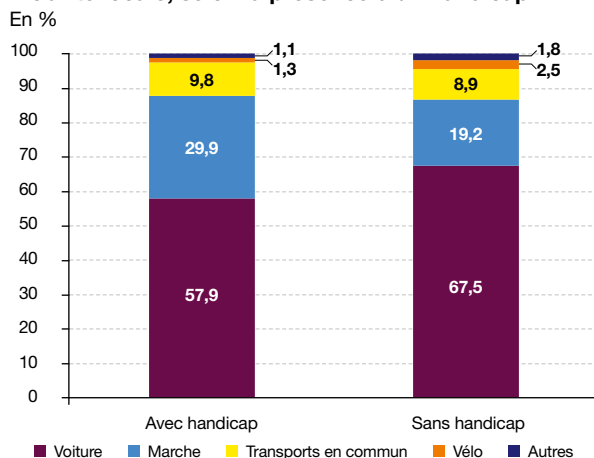
Source : SDES-Insee, enquête mobilité des personnes 2018-2019

## Les pratiques de mobilité des personnes en situation de handicap

moins souvent le permis de conduire (71 % contre 88 % pour les majeurs sans handicap, selon l'enquête mobilité des personnes) et disposent moins fréquemment d'une voiture (25 % n'ont pas de voiture à disposition de leur ménage, contre seulement 12 % des personnes sans handicap).

En contrepartie, les personnes en situation de handicap se déplacent plus souvent à pied : 30 % des déplacements contre 19 % pour les personnes sans handicap. Les transports en commun constituent le troisième mode privilégié par les personnes handicapées (10 % de leurs déplacements contre 9 % pour les personnes sans handicap), même si elles détiennent un peu moins fréquemment des cartes d'abonnement (14 % en possèdent contre 18 % pour le reste de la population). Ces différences de mode de transport expliquent en partie le fait que les déplacements des personnes en situation de handicap les mènent en moyenne moins loin : 8,6 km contre 10,1 km pour le reste de la population, pour des durées similaires (respectivement 23 minutes et 22 minutes).

**Graphique 2 : répartition des modes de transport, en mobilité locale, selon la présence d'un handicap**



Lecture : les personnes se déclarant handicapées ou déclarant avoir quelques gênes ou difficultés dans la vie quotidienne utilisent la voiture pour 57,9 % de leurs déplacements quotidiens.

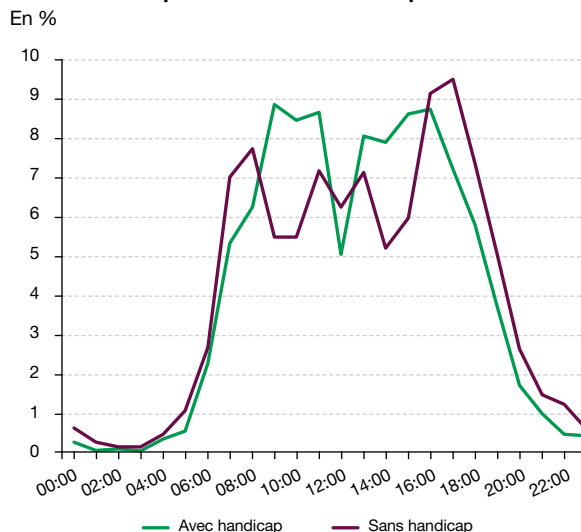
Champ : France métropolitaine, déplacements locaux (à moins de 80 km) des personnes de 16 à 64 ans.

Source : SDES-Insee, enquête mobilité des personnes 2018-2019

### DES DÉPLACEMENTS PLUS SOUVENT HORS DES HEURES DE POINTE POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Moins fréquemment en emploi et souvent confrontées à des problèmes de santé, les personnes en situation de handicap consacrent une part moins importante de leur temps de déplacement à des motifs professionnels (21 % contre 39 % pour le reste de la population), mais davantage à des soins ou des démarches administratives (12 % contre 4 % pour la population sans handicap). Elles se déplacent également davantage hors des heures de pointe : 50 % de leurs déplacements ont lieu entre 9 heures et 12 heures ou entre 13 heures et 16 heures contre 36 % des déplacements des personnes sans handicap (graphique 3).

**Graphique 3 : horaires de début de déplacement en fonction de la présence d'un handicap**



Lecture : 8,9 % des déplacements des personnes se déclarant handicapées ou déclarant avoir quelques gênes ou difficultés dans la vie quotidienne commencent entre 9 heures et 10 heures.

Champ : France métropolitaine, déplacements locaux (à moins de 80 km) des personnes de 16 à 64 ans.

Source : SDES-Insee, enquête mobilité des personnes 2018-2019

### DES VOYAGES MOINS NOMBREUX MENANT MOINS LOIN

Les personnes en situation de handicap réalisent en moyenne 4,1 voyages (i.e. séquence de déplacements à plus de 80 km du domicile) par an, contre 7,6 pour les personnes sans handicap (tableau 2). Elles voyagent également moins loin (942 km en moyenne par voyage contre 1 238 km pour le reste de la population) et privilégient relativement plus la voiture que l'avion (75 % des voyages en voiture et 7 % en avion, contre respectivement 71 % et 10 % pour les personnes sans handicap). En conséquence, les distances parcourues annuellement sont également plus faibles : 3 909 km parcourus par an, soit 2,4 fois moins que les personnes sans handicap.

Sur une année, les personnes en situation de handicap passent en moyenne 18,6 nuitées hors de leur domicile, contre 29 pour le reste de la population. Le nombre de nuitées par voyage est cependant plus élevé pour les personnes avec handicap (4,5 contre 3,8).

Comme pour la mobilité de courte distance, les écarts observés en matière de voyage reflètent pour partie les différences de caractéristiques sociodémographiques de la population en situation de handicap. À caractéristiques identiques (niveau de diplôme et niveau de vie notamment), le nombre de voyages annuels des personnes en situation de handicap n'est inférieur que de 0,9 à celui des personnes sans handicap, contre 3,5 sans tenir compte des différences de caractéristiques. La distance moyenne par voyage n'est que peu impactée par la structure des deux populations, elle reste d'environ 300 km inférieure à caractéristiques égales. Le nombre moyen de nuitées par voyage des personnes en situation de handicap devient un peu plus faible que celui des personnes sans handicap à caractéristiques égales (- 0,3).

**Tableau 2 : pratique de mobilité longue distance en fonction de la présence d'un handicap**

Variable	Sans handicap	Avec handicap	Écart brut	Écart contrôlé des différences de caractéristiques**
Nombre de voyages moyen par an	7,6	4,1	- 3,5	- 0,9
Distance moyenne par voyage (en km)	1 240	940	- 300	- 330
Nombre de nuitées par voyage	3,8	4,5	+ 0,7	- 0,3

\*Modèle Oaxaca Blinder – les caractéristiques prises en compte sont la tranche d'âge, le genre, le nombre d'enfants dans le ménage, la situation vis-à-vis de l'emploi, le niveau de diplôme, le décile de revenu, la densité de la commune de résidence, le nombre de voitures à disposition du ménage.  
Lecture : les personnes se déclarant handicapées ou déclarant avoir quelques gênes ou difficultés dans la vie quotidienne effectuent 4,1 voyages par an, contre 7,6 pour les personnes sans handicap, soit un écart brut de - 3,5. À caractéristiques identiques, l'écart n'est plus que de - 0,9.  
Champ : France métropolitaine, déplacements à longue distance (à plus de 80 km) des personnes de 16 à 64 ans.  
Source : SDES-Insee, enquête mobilité des personnes 2018-2019

## SOURCE, MÉTHODES ET DÉFINITIONS

L'enquête mobilité des personnes de 2018-2019 recueille les caractéristiques détaillées des déplacements (distance, motif, durée, mode, etc.) des individus de 6 ans et plus en France métropolitaine. Représentative de la mobilité tout au long de la semaine (y compris le week-end) et de l'année (y compris les vacances scolaires), elle permet de distinguer la **mobilité locale**, contenant les déplacements à moins de 80 km à vol d'oiseau du domicile, et la **mobilité longue distance**. Dans cette étude, le champ est restreint aux personnes de 16 à 64 ans.

Les **voyages** sont définis comme une séquence de déplacements sur longue distance, dont le premier a pour origine le domicile et le dernier a pour destination le domicile, indépendamment du nombre de nuitées.

Le **niveau de vie** correspond au revenu disponible du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation.

Le **modèle d'Oaxaca-Blinder** permet de décomposer les écarts constatés de comportement entre deux populations (ici les personnes avec ou sans handicap) en une part résultant des différences de structure sociodémographique de ces populations (en matière de tranche d'âge, genre,

nombre d'enfants dans le ménage, situation vis-à-vis de l'emploi, niveau de diplôme, décile de revenu, densité de la commune de résidence, nombre de voitures à disposition du ménage) et une part non expliquée par ces caractéristiques. Les personnes en situation de handicap présentent en effet des caractéristiques sociodémographiques différentes des personnes sans handicap qui peuvent éclairer une partie des écarts observés en termes de mobilité. Cette analyse reste toutefois descriptive et ne doit pas être interprétée en termes de causalité, d'autant plus qu'on ne peut exclure que certaines variables sociodémographiques soient elles-mêmes corrélées à la situation de handicap.

## POUR EN SAVOIR PLUS

- *La mobilité locale et longue distance des Français – Enquête nationale sur la mobilité des personnes en 2019*, SDES, Datalab, avril 2023.

Rodolphe CHARRIER, SDES  
Fabien PEREZ, SDES

Dépôt légal : novembre 2023  
Version modifiée en avril 2024  
ISSN : 2557-8510 (en ligne)

Directrice de publication : Béatrice Sédillot  
Rédaction en chef : Hugues Cahen  
Coordination éditoriale : Laurianne Courtier  
Maquettage et réalisation : Agence Citizen Press

## Commissariat général au développement durable

Service des données et études statistiques

Sous-direction des statistiques des transports

Tour Séquoia - 92055 La Défense cedex

Courriel : diffusion.sdes.cgdd@developpement-durable.gouv.fr

[www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr](http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr)

  
**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

  
STATISTIQUE  
PUBLIQUE